

MOTION

Auteur Julien Monod (suppl.), PLR, Lucien Barras (suppl.), Les Verts, Sandrine Perruchoud, AdG/LA, et Florentin Carron, PDCB
Objet Adaptations nécessaires suite à la votation vélo
Date 13.11.2018
Numéro 5.0374

Le 23 septembre 2018, le contre-projet à l'initiative vélo, pour inscrire le vélo dans la constitution fédérale, au même niveau que la randonnée pédestre a été très largement accepté, par près de 3/4 des votants en Suisse comme en Valais.

Suite à ce vote clair, et fort du potentiel qu'à le vélo pour notre canton, que ce soit au niveau du tourisme, de la santé ou de la mobilité, il serait bienvenu que la législation cantonale soit rapidement adaptée, pour tenir compte d'une part de cette volonté populaire et d'autre part de ce potentiel de développement. On pense à la Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs, à la Loi sur les forêts et à toutes les autres lois qui sont impactées par le vélo.

En effet, nous sommes convaincus que le résultat de cette votation doit être pris comme un élément de renforcement du vélo et de son développement dans notre canton, qui sera bénéfique pour l'ensemble de notre population.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat d'adapter toute la législation cantonale traitant des différents aspects du vélo et de sa pratique dans notre canton, afin de respecter la volonté populaire exprimée le 23 septembre 2018 et d'assurer son développement à long terme.